

# Ludothèque de Pully

Membre Association Vaudoise des Ludothèques et Fédération Ludothèques Suisses  
Chemin du Fau-Blanc 15 ludo.pully@gmail.com 1009 Pully

---

## Règlement

### 1. Ludothèque

La Ludothèque de Pully est une association à but non lucratif, fondée et dirigée par des bénévoles.

Son but est de promouvoir le jeu. Elle est ouverte à tous.

Il faut être abonné pour emprunter des jeux et des jouets.

Il n'est pas possible de jouer dans la ludothèque pendant les heures d'ouverture dédiées au prêt.

### 2. Abonnements

L'abonnement est à régler, en espèces ou via l'application TWINT, le jour de l'inscription et à chaque renouvellement. Il est valable pour une seule famille vivant sous le même toit, il n'est pas transmissible et n'est, en aucun cas, remboursé.

Trois types d'abonnements sont proposés:

1) Abonnement Famille 45.- valable 6 mois.

2) Abonnement Famille 75.- valable 1 année.

3) Abonnement Grands-parents, accueillantes en milieu familial, institutions communales 45.- valable 1 année.

Location de jeu à l'unité: 5.-. Une caution peut être exigée.

### 3. Carte d'abonné

La carte d'abonné doit être présentée pour effectuer un emprunt. En cas de perte, 2.- sera demandé pour son remplacement.

### 4. Nombre de jeux prêtés

Il est possible d'emprunter 6 jeux au maximum. Les jeux empruntés ne peuvent pas être prêtés à des tiers.

### 5. Durée de location

La durée du prêt est de 4 semaines. Le prêt peut être prolongé pour une unique période de 4 semaines.

La prolongation doit être demandée avant la fin de la durée de prêt, par courrier électronique ou sur place.

### 6. Retard

Il sera demandé 1.- par jeu et par semaine de retard.

### 7. Emprunt et restitution des jeux.

Les jeux doivent être protégés des chocs et des intempéries pendant leur transport.

Les caisses, boîtes, couvercles, sacs et sachets ne sont pas des jouets.

Avant usage, assurez-vous de l'état général du jeu à l'aide de l'inventaire et signalez, dès que possible par mail, toute défectuosité.

Avant d'y jouer, lisez le livret d'instructions ou le livret de règles afin d'éviter toute détérioration du jeu ou accident.

Vous vous engagez à rendre les jeux, au plus tard, à la date prévue, rangés, complets, propres et accompagnés de la feuille de prêt.

En cas d'oubli d'une pièce de jeu, d'un livret de règles, d'un sachet plastique, d'un sac de transport, d'une caisse ou d'un élément de celle-ci, une période de 4 semaines est accordée pour les rapporter. Passé ce délai, ils seront considérés comme perdus.

En cas de perte ou de détérioration qui n'est pas due à l'usure normale, nous vous facturerons la réparation, le rachat de la pièce ou du jeu complet. Une contribution minimale de 2.- est perçue par pièce manquante ou endommagée.

Le titulaire de l'abonnement est responsable des jeux utilisés ou empruntés par leur enfant.

### 8. Piles

Sauf exception, les piles ne sont pas incluses dans les jeux.

### 9. Responsabilités

La ludothèque n'est pas responsable des dommages ou accidents qui résulteraient de l'utilisation des jeux prêtés.

Elle décline toute responsabilité en cas d'accident dans ses locaux.

Le comité qui régit la ludothèque se réserve le droit d'exclure quiconque ne se conformerait pas au présent règlement.

## **10. Heures d'ouverture**

Lundi de 15h00 à 19h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Jeudi de 15h00 à 18h00

La ludothèque est habituellement fermée pendant les vacances scolaires et cinq semaines en été.

Des animations « Jeux de société » sont organisées en dehors des heures d'ouverture.

## **11. Dons**

Nous acceptons les dons de jeux à condition qu'ils soient complets et dans un état correct.

Les jeux donnés deviennent propriétés de la ludothèque qui en dispose librement.

**12. Ludothécaire responsable:** Yves Péclard

**13. Courriel :** [ludo.pully@gmail.com](mailto:ludo.pully@gmail.com)

*Modifié en août 2020*

*Le Comité de la Ludothèque de Pully*